

## Réunion du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE

Séance du 03 mars 2020

### PROCÈS VERBAL

L'An deux mil vingt, le trois mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de PERCY-EN-NORMANDIE, par convocation en date du vingt-sept février deux mille vingt, se sont réunis à la Mairie de Percy, en séance publique, sous la présidence de Charly VARIN, Maire de PERCY-EN-NORMANDIE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Mickaël BARRÉ, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Valéry DUMONT, Manuella DUVAL, Nadine FOUCHARD, Ghislaine FOUCHER, Brigitte HOUSSIN, Damien JOUAN, Jean LE BÉHOT, Serge LENEVEU, Yohann LEROUTIER, Marie-Andrée MORIN, Amélie NICOLAS, Charline POTIN, Philippe QUINQUIS, Roselyne RAMBOUR, Charly VARIN, Dominique ZALINSKI.

Était absent avec procuration : Régis BARBIER (procuration à Marie-Angèle DEVILLE), Roland DUVAL (procuration à Manuella DUVAL), Jean-Pierre JOULAN (procuration à Brigitte DESDEVISES).

Etaient absents sans procuration : Michel ALIX, Thomas ANDRÉ, Philippe LECANU, Colette LECHEVALIER, Joël LÉVEILLÉ, Pascal LOREILLE, Monique NÉHOU, Romain PHILIPPE.

Mme Manuella DUVAL a été élue secrétaire de séance.

Mme Aline BLANCHET, Directrice Générale des Services, assiste à la séance.

**Nombre de membres  
en exercice : 30**

**Présents : 19**

**Absents  
représentés : 3**

**Absents non  
représentés : 8**

**Votants : 22**

---

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Budget annexe assainissement
  1. *Reprise anticipée du résultat 2019 - Assainissement*
  2. *Budget primitif 2020– Assainissement de PERCY-EN-NORMANDIE*
3. Budget annexe Energies Nouvelles Renouvelables - budget primitif 2020
4. Budget annexe lotissement la Cannière - budget primitif 2020
5. Budget principal Commune de Percy en Normandie
  1. *Reprise anticipée du résultat 2019*
  2. *Budget primitif 2020 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE*
6. Finances – subvention au budget CCAS de Percy-en-Normandie
7. Finances - participation financière de Villedieu Percy Dynamik pour le festival du lait 2020
8. Questions diverses

**1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

M. le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques de fond sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 et propose au conseil de l'approuver.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2. Budget annexe assainissement****A. Reprise anticipée du résultat 2019 – Assainissement (délibération D. 2020-06)**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2019 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2019	113 103,05 €	141 196,75 €	+ 28 093,70 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		58 574,41 €	
<b>TOTAUX (solde = résultat de clôture à affecter)</b>	<b>113 103,05 €</b>	<b>199 771,16 €</b>	<b>+ 86 668,11 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2019	109 355,54 €	91 526,48 €	- 17 829,06 €
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	18 154,68 €		- 18 154,68 €
<b>Solde avant prise en compte des restes à réaliser</b>			<b>- 35 983,74 €</b>
Restes à réaliser	28 533,82 €	0,00 €	- 28 093,20 €
<b>TOTAUX (y compris les restes à réaliser)</b>	<b>156 044,04 €</b>	<b>91 526,48 €</b>	<b>- 64 517,56 €</b>

Reprise anticipée	Montant
Affectation à l'investissement (1068)	64 517,56 €
Report en fonctionnement (002)	22 150,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 668,11 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13,  
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2019 ;
- d'affecter la somme de 64 517,56 € à la section d'investissement (article 1068) et de reporter la somme de 22 150,55 € en section de fonctionnement (article 002) du budget 2020.

**B. Budget primitif 2020 – Assainissement (délibération D. 2020-07)**

Mme DEVILLE présente le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « assainissement » de Percy-en-Normandie, qui s'établit comme suit :

<b>Section d'exploitation</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant en €</b>
011 Charges à caractère général	35 160,00	002 Résultat reporté	22 150,55
023 Virement à la section d'investissement	48 885,05		
042 Opérations d'ordre entre section	64 700,00	042 Opérations d'ordre entre section	33 350,00
65 Autres charges de gestion courante	5,50	70 Produits des services	108 600,00
66 Charges financières	17 350,00	74 Subventions d'exploitation	2 000,00
<b>Total</b>	<b>166 100,55</b>	<b>Total</b>	<b>166 100,55</b>

<b>Section d'investissement (reports + nouveaux crédits)</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant en €</b>
001 Résultat reporté	35 983,74	021 Virement de la section de fonctionnement	48 885,05
040 Opérations d'ordre entre section	33 350,00	040 Opérations d'ordre entre section	64 700,00
041 Opérations patrimoniales	128 200,00	041 Opérations patrimoniales	128 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées	42 350,00	10 – Dotations et fonds	64 517,56
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00	13 Subventions d'équipement	136 900,00
21 Immobilisations corporelles	10 385,05	16 Emprunts et dettes assimilées	180 000,00
23 Immobilisations en cours	370 933,82		
45 Opérations pour compte de tiers	66 400,00	45 Opérations pour compte de tiers	66 400,00
<b>Total</b>	<b>689 602,61</b>	<b>Total</b>	<b>689 602,61</b>

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

- **d'approuver le budget primitif 2020 pour le budget annexe « assainissement » de PERCY-EN-NORMANDIE.**

### **3. Budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables » - Budget primitif 2020 (délibération D. 2020-08)**

Les deux sections du budget étant déficitaires, il n'y a pas de résultat à affecter. Les déficits sont repris au budget primitif 2020.

Mme DEVILLE présente le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables », qui s'établit comme suit (montant hors taxes – en euros) :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
002 - Résultat reporté	27 843,61		
011- Charges à caractère général	350,00		
042 - Opérations d'ordre entre section	7 760,00	042 - Opérations d'ordre entre section	750,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	70 - Produits des services	37 768,61
66 - Charges financières	2 560,00		
<b>Total</b>	<b>38 518,61</b>	<b>Total</b>	<b>38 518,61</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
001 - Résultat reporté	13 937,77		
040 - Opérations d'ordre entre section	750,00	040 - Opérations d'ordre entre section	7 760,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 750,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	12 677,77
<b>Total</b>	<b>20 437,77</b>	<b>Total</b>	<b>20 437,77</b>

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre. Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

- **d'approuver le budget primitif 2020 pour le budget annexe « Energies Nouvelles Renouvelables » de PERCY-EN-NORMANDIE.**

#### **4. Budget annexe « Lotissement La Cannière » - Budget primitif 2020 (délibération D. 2020-09)**

Mme DEVILLE présente le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « lotissement de La Cannière », qui s'établit comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
011 – Charges à caractère général	133 350,00	002 - Résultat reporté	24 030,12
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	255 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	5,00	70 – Vente de produits	64 324,88
<b>Total</b>	<b>388 355,00</b>	<b>Total</b>	<b>388 355,00</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
001 - Résultat reporté	178 396,80	040 - Opérations d'ordre entre section	255 000,00
040 - Opérations d'ordre entre section	300 000,00	16 – Emprunts et dettes	223 396,80
<b>Total</b>	<b>478 396,80</b>	<b>Total</b>	<b>478 396,80</b>

Comme il s'agit d'un budget de lotissement, il n'y a pas d'affectation de résultat au 1068.

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

- **d'approuver le budget primitif 2020 pour le budget annexe « lotissement de la Cannière» de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE.**

## 5. Budget principal commune de PERCY-EN-NORMANDIE

### A. Reprise anticipée du résultat 2019 - budget communal de Percy-en-Normandie (délibération D. 2020-10)

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2019 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2019	1 666 560,32 €	2 039 569,89 €	373 009,57 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		739 871,64 €	+ 739 871,64 €
<b>TOTAUX (solde = résultat de clôture à affecter)</b>	<b>1 666 560,32 €</b>	<b>2 779 441,53 €</b>	<b>1 112 881,21 €</b>

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations exercice 2019	1 127 981,83 €	855 028,73 €	- 272 953,10 €
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	335 294,19 €		- 335 294,19 €
<b>Solde avant prise en compte des restes à réaliser</b>	<b>1 463 276,02 €</b>	<b>855 028,73 €</b>	<b>- 608 247,29 €</b>
Restes à réaliser	286 979,28 €	104 295,80 €	- 182 683,48 €
<b>TOTAUX (y compris les restes à réaliser)</b>	<b>1 750 255,30 €</b>	<b>959 324,53 €</b>	<b>- 790 930,77 €</b>

Reprise anticipée	Montant
Affectation à l'investissement (1068)	790 930,77 €
Report en fonctionnement (002)	321 950,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 112 881,21 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2019 du budget principal de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE,

- d'affecter la somme de 790 930,77 € à la section d'investissement (article 1068) et de reporter la somme de 321 950,44 € en section de fonctionnement (article 002) du budget 2020.

**B. Budget primitif 2020 – Commune de PERCY-EN-NORMANDIE (délibération D. 2020-11)**

Mme DEVILLE présente le projet de budget primitif 2020 pour la Commune de Percy-en-Normandie qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement (en €)			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	535 090,00	002 - Résultat reporté	321 950,44
012- Charges de personnel	885 725,00	013 - Atténuations de charges	3 000,00
014 - Atténuations de produits	3 000,00	042 - Opérations d'ordre entre section	7 000,00
022 - Dépenses imprévues	19 145,44	70 - Produits des services	155 800,00
023 - Virement à la section d'inves.	502 500,00	73 - Impôts et taxes	761 310,00
042 - Opérations d'ordre entre section	40 000,00	74 - Dotations et participations	1 069 400,00
65 - Autres charges de gestion courante	312 750,00	75 - Autres produits de gestion courante	26 900,00
66 - Charges financières	52 000,00	77 - Produits exceptionnels	5 350,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00		
<b>Total</b>	<b>2 350 710,44</b>	<b>Total</b>	<b>2 350 710,44</b>

Section d'investissement (montant = restes à réaliser + propositions nouvelles)			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
<u>Chapitres sans opération</u> :	949 697,29	<u>Chapitres sans opération</u> :	1 634 230,77
dont		dont	
• 001 – Déficit d'investissement reporté	608 247,29	• 021 - Virement de la section de fonctionnement	502 500,00
• 020 - Dépenses imprévues :	20 000,00	• 024 – Cession	2 000,00
• 040 – Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	7 000,00	• 040 – Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	40 000,00
• 041 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	8 800,00	• 041 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	8 800,00
• 16 - Emprunts et dettes assimilées	305 650,00	• 10- Dotations, fonds divers	886 930,77
		• 16 - Emprunts et dettes	198 000,00
Opération 10- Matériels et petits travaux cantine et écoles	23 798,76		
Opération 11 - Matériel services municipaux	21 050,00		
Opération 12 - Matériels et travaux jeux et sportif	3 474,00	Opération 12 - Matériels et travaux jeux et sportif	33 233,00
Opération 13- Travaux sur divers bâtiments	48 616,00		
Opération 15- Rénovation de la mairie	18 257,62		
Opération 16 – Travaux groupe scolaire Maupas	1 551,60		
Opération 18 - Salle omnisports	400,00		
Opération 20 – Voirie rurale	350 240,49		
Opération 21 – Voiries diverses	49 600,81	Opération 21 – Voiries diverses	4 651,00



Opération 24 – Travaux voirie quartier la Monnerie	18 000,00	Opération 24 – Travaux voirie quartier la Monnerie	66 411,80
Opération 25 - Cimetière	15 340,00		
Opération 26 – Rénovations réseaux eaux pluviales	150 000,00	Opération 26 – Rénovations réseaux eaux pluviales	15 000,00
Opération 27 - Rue de la Gièze	129 000,00	Opération 27 - Rue de la Gièze	21 500,00
<b>Total</b>	<b>1 779 026,57</b>	<b>Total</b>	<b>1 779 026,57</b>

Mme DEVILLE rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre avec opération en investissement. Elle rappelle aussi que le Conseil Municipal a voté le 10 décembre 2019 une délibération autorisant M. le Maire à liquider des dépenses d'investissement dans la limite des crédits votés et s'est engagé à réinscrire ces crédits au budget 2020. Or certains crédits votés à cette occasion ne sont plus utiles compte tenu des choix budgétaires effectués. Elle propose donc d'annuler les crédits qui ne sont pas nécessaires.

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- **que les crédits ci-dessous, votés par délibération n°D-2019-67 du 10 décembre 2019, sont annulés :**

Affectation des crédits	Montant de l'autorisation	Montant annulé	Reste inscrit
<b>Opération 13 - Travaux sur bâtiments communaux</b>	<b>34 000 €</b>		
Article 21311 - Hôtel de ville	27 000 €	- 3 000 €	24 000 €
<b>Opération 21 - Voiries diverses</b>	<b>10 000 €</b>		
Article 21578 - Matériel et outillage de voirie	10 000 €	- 2 000 €	8 000 €
<b>Opération 25 - Cimetière</b>	<b>40 000 €</b>		
2116 - Cimetière	40 000 €	- 40 000 €	0 €

- **d'approuver le budget primitif 2020 pour la Commune de de PERCY-EN-NORMANDIE tel que présenté ci-dessus.**

#### **6. Finances – Subvention 2020 au budget CCAS de Percy-en-Normandie (délibération D. 2020-12)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

#### DECIDE

- **de verser une subvention de 24 300 € au budget principal du CCAS pour lui permettre de financer les logements jeunes ;**
- **d'imputer cette subvention à l'article 657362 du budget 2020 de la Commune.**

## **7. Finances – participation financière de Villedieu Percy Dynamik pour le festival du lait 2020 (délibération D. 2020-13)**

M. le Maire indique que l'association Percy Villedieu Dynamik participe au financement de l'organisation du festival du lait, à hauteur de 2 000 €, au titre du pavillon des artisans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

### **DECIDE**

- **de l'autoriser, lui ou son représentant, à encaisser cette somme sur le budget communal 2020.**

## **8. Questions diverses**

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont travaillé durant tout ce mandat et ne se représentent pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

\*\*\*